

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 11

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et d'améliorer ainsi le service de placement des techniciens en général.

B. Organes du Service de placement.

Art. 4. Les organes du Service de placement se composent comme suit: 1° Le Comité Central; 2° La Commission d'Administration; 3° Le Gérant.

Art. 5. Le Comité Central a la surveillance de l'organisation adoptée de l'institution, de l'observation des principes adoptés ainsi que de la réalisation de la prospérité économique du service de placement; il est notamment chargé de:

a) l'approbation du Règlement concernant le Service de placement,

b) l'approbation du Rapport de gestion, des Comptes et du Budget, pièces justificatives qu'il devra soumettre à l'assemblée des délégués.

Art. 6. Le Comité Central désignera une Commission administrative composée de cinq membres dont les fonctions dureront deux ans. Un des membres de cette Commission devra faire partie du Comité Central et trois membres devront avoir leur domicile au siège du Service de placement.

Art. 7. La Commission administrative dirige librement le Service de placement dans la mesure de ces Statuts et du Règlement, et dispose des Crédits accordés.

La Commission administrative est chargée de:

a) la surveillance et de l'administration du Service de placement,

b) la surveillance de l'activité du gérant,

c) la présentation de projets et de propositions relatives aux améliorations à apporter au Règlement du Service de placement,

d) des délibérations préliminaires du Rapport, des Comptes et du Budget concernant le Service de Placement.

Les membres de la Commission seront remboursés de leur frais, il leur sera en outre alloué une indemnité équitable correspondant à leurs services.

Art. 8. Le gérant est chargé de la direction et de l'expédition des affaires courantes du bureau de placement, en se conformant aux dispositions du Règlement.

Le Secrétaire de la Société est désigné pour les fonctions de gérant.

C. Organisation du Service.

Art. 9. Les détails de l'organisation du Service et la marche du bureau de placement seront précisés par un règlement présenté par la Commission administrative et soumis à l'approbation du Comité Central.

Art. 10. Le Règlement fixera les taxes du Service de placement.

Le surplus des recettes devra en premier lieu servir à l'institution d'un fonds de réserve nécessaire. Le reste sera versé à la Caisse générale de la Société.

Le Service de placement aura sa comptabilité particulière.

Un départ.

M. le Dr H. Amstein, professeur d'analyse mathématique à l'Ecole d'ingénieurs et à la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne, a exprimé le désir — qui a été accueilli en principe par le Conseil d'Etat — d'être déchargé de son enseignement à l'Ecole d'ingénieurs. Tous ceux qui connaissent M. Amstein savent que le temps a eu fort peu de prise sur lui et qu'il est encore plein de vigueur et d'entrain. Mais

il n'en est pas moins septuagénaire et nous comprenons fort bien qu'il aspire à un peu de repos. L'Ecole d'ingénieurs perd, par ce départ, un professeur du plus grand mérite, un savant distingué qui avait la religion de son enseignement et qui lui a consacré trente-huit années d'un labeur ininterrompu. Tous les anciens élèves de M. Amstein, et ils sont légion, s'associeront à nous pour lui souhaiter de jouir longtemps encore de sa verte vieillesse.

Par suite de cette démission, une des chaires les plus importantes de l'Ecole d'ingénieurs devient vacante. Nous espérons que les autorités universitaires qui auront à pourvoir à la succession de M. Amstein sauront faire abstraction de certaines contingences et choisir un candidat qui soit non seulement un bon pédagogue, mais aussi un mathématicien doué de facultés d'invention et capable par cela même de créer à Lausanne un nouveau foyer de recherches scientifiques.

BIBLIOGRAPHIE

Communications du Service de l'hydrographie nationale, publiées par le Dr Léon-W. Collet, directeur du Service.

N° 1. **Jaugeages par titrages et essais comparatifs effectués à l'usine hydroélectrique de l'Ackersand (à Stalden près Viège, Valais) simultanément avec une solution salée, un moulinet électrique, un rideau et un déversoir**, par le Dr Léon-W. Collet, directeur du Service de l'hydrographie nationale, le Dr R. Mellet, professeur de chimie analytique à l'Université et à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, et O. Lüttschg, ingénieur, directeur-adjoint du Service de l'hydrographie nationale. — Fr. 1.

N° 2. **Vergleichs-Versuche mit Flügel- und Schirm-Apparat zur Bestimmung von Wassermengen**, durchgeführt im Ablaufkanal des Elektrizitätswerks Lonza im Ackersand bei Visp von Ing. Otto Lüttschg, Adjunkt der Schweizerischen Landeshydrographie. — Fr. 1.50.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

L'Association avait invité le corps enseignant et les élèves actuels de l'Ecole à célébrer, le 31 mai, par une soirée familiale, le soixantième anniversaire de la fondation de l'Ecole. Une centaine d'étudiants et quelques professeurs répondirent à cette invitation. La soirée fut agrémentée par des chœurs et des morceaux d'orchestre fort bien exécutés par un groupe d'étudiants. Plusieurs orateurs témoignèrent, en termes vibrants, leur attachement à l'Ecole et firent des vœux chaleureux pour son développement.

Dans l'après-midi du même jour, l'Association avait eu son assemblée générale annuelle. Nous en publierons le procès-verbal que le Comité voudra bien nous communiquer.

Demande d'emploi.

Ingénieur civil 3 années de pratique, constructions métalliques, hydrauliques, béton armé, travaux topographiques, ayant eu la direction d'un bureau technique, cherche situation dans travaux de chemin de fer, d'hydraulique ou autres similaires. Excellentes références à disposition. *Case postale 16708 Stand, Genève.*

Lausanne. — Imprimerie E. Toso & C^e (S. A.), Louve, 8.